

Enquête publique Ligne 18 – avis du directeur du CEA Saclay

Contribution n° 2872

Le CEA de Saclay, membre de l'Université Paris Saclay, est un acteur majeur du cluster Paris Saclay par ses programmes de R&D, ses partenariats avec les autres membres de l'Université, ses effectifs d'environ 7 500 personnes et son emprise foncière d'environ 150 hectares constructibles.

Le CEA de Saclay est particulièrement concerné par le thème du transport, qui a un impact direct sur la vie quotidienne de ses salariés et sur les conditions d'accès à son site pour ses visiteurs et ses prestataires. Le CEA met une quarantaine de bus à la disposition de ses salariés pour leur permettre de se rendre plus rapidement et dans de bonnes conditions sur leur lieu de travail, et pour limiter le nombre de voitures. Environ 1 500 personnes utilisent ce service de bus, et plus de 3 000 véhicules accèdent chaque jour au CEA/Saclay.

Les conditions d'accès au campus Paris-Saclay sont particulièrement difficiles car il n'est pas suffisamment desservi par les transports en commun. Une liaison directe avec l'aéroport d'Orly est par ailleurs indispensable compte tenu des nombreux échanges internationaux entre les scientifiques et des collaborations avec les centres de R&D et industriels de province. Le développement et la réussite du cluster rendent incontournable la réalisation d'infrastructures de transport adaptées. La Ligne 18 du Grand Paris constitue une réponse minimum à ce besoin, et constitue à ce titre un projet d'utilité publique. Sa construction est urgente, et elle devra être complétée par des dispositifs annexes plus locaux.

Le CEA soutient donc le projet de Ligne 18 tel qu'il est présenté par la Société du Grand Paris. Le CEA est défavorable à toute modification du projet qui pourrait retarder sa réalisation. La Ligne 18 permettra au campus Paris Saclay d'atteindre les ambitions exceptionnelles dont il a le potentiel. Les perspectives d'innovation et de développement économique liées à ce projet se traduiront en termes d'emploi à l'échelle locale, régionale et nationale.

Le CEA est en relation étroite avec la Société du Grand Paris pour étudier l'insertion du métro et l'implantation d'une gare à proximité immédiate de son site. Tous les impacts, en termes de fonctionnement des laboratoires, de sûreté et de sécurité sont pris en compte, et font l'objet d'échanges avec les autorités compétentes dans ces domaines.

Les études des phénomènes vibratoires et électromagnétiques provoqués par les rames de métro sur le viaduc à proximité du CEA ne montrent pas d'incompatibilité avec le fonctionnement des laboratoires.

Les études de sûreté réalisées par le CEA, notamment l'étude des scénarios de déraillement, montrent que des dispositions simples permettront d'éviter tout risque d'agression des installations du centre par le métro.

La révision nécessaire de la zone de danger devrait rendre possible à court terme la construction de la gare « CEA-Saint-Aubin ». La zone de danger actuelle, d'un rayon de 1 km centré sur le réacteur OSIRIS, a été établie en 2011 sur la base de données datant de 2001. Les évaluations réalisées par le CEA montrent que, compte tenu de l'évolution des installations avec notamment l'arrêt du réacteur Osiris fin 2015, une réévaluation des dangers devrait réduire très sensiblement l'étendue de cette zone.

Le Directeur du Centre CEA de Saclay